

# DEMANDE D'AUTORISATION

## D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)<sup>(1)</sup> Hervé COGAIL Chorale CANTAVIOURE

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3<sup>ème</sup> catégorie à <sup>(2)</sup> La salle Cristal de Portes les Valence

à l'occasion de <sup>(3)</sup> LOTO

du 4 Février 2023 à 18 heures 00

au 4 Février 2023 à 23 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 30/11/2022

Signature

## ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 521

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

Mme COGAIL Hervé, Asso La Chorale CANTAVIOURE

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie

à La salle Cristal

à l'occasion de lotto

du 04/02/2023 à 18 heures 00

au 04/02/2023 à 23 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 07/12/2022

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif